KEYS REIM

POLITIQUE D'EXERCICE DES DROITS DE VOTE

Préambule

En application des articles 319-21 et suivants du RGAMF, cette politique présente les principes retenus par KEYS REIM pour l'exercice des droits de vote attachés aux titres détenus par les FIA dont elle assure la gestion.

1. Organisation et principes généraux

Les FIA gérés par Keys Reim ont pour vocation d'investir dans des actifs immobiliers acquis essentiellement par l'intermédiaire des sociétés non cotées. De ce fait, Keys Reim ou ses membres peuvent exercer des fonctions de mandataire(s) social (aux) au sein des sociétés détenues par les Fonds gérés.
S'agissant des droits de vote attachés aux titres non négociés sur un marché organisé ou réglementé et dont l'exercice est indissociable de la stratégie d'investissement, Keys Reim exerce les droits de vote en tenant compte des spécificités de chaque Société du Portefeuille et dans le respect des principes généraux suivants :

- Le sens des votes est défini après analyse des documents soumis à l'assemblée des actionnaires (texte des projets de résolutions, rapports de gestion, rapports des commissaires aux comptes…) dans le respect des principes de la politique de vote énoncés au point 2,
- Les difficultés, notamment celles qui sont d'ordre déontologique, doivent être remontées au RCCI,
- En tout état de cause, Keys Reim agit dans l'intérêt des porteurs de parts.

Afin de garantir au mieux la préservation de l'intérêt des porteurs de parts, les droits de vote sont systématiquement exercés. Le cas échéant, KEYS REIM rend compte de sa pratique en matière d'utilisation des droits de vote dans le rapport annuel des véhicules gérés.

Les véhicules gérés par Keys Reim n'ont pas vocation à investir dans des actions de sociétés cotées sur un marché organisé ou réglementé. Ainsi, KEYS REIM n'a pas vocation à participer et à exercer de droits de vote aux Assemblées générales des actionnaires de sociétés cotées.

2. Les principes de la politique de vote

KEYS REIM exerce ses droits de vote pour le compte des fonds gérés dans l'intérêt des porteurs de parts. Pour les résolutions listées ci-dessous, KEYS REIM adopte les principes suivants :

- Décisions entraînant une modification des statuts : le vote émis dépendra des conséquences que ces modifications auront sur les intérêts des porteurs de parts.
- Approbation des comptes et affectation du résultat : le vote émis dépendra de la qualité des documents présentés par les dirigeants et de la position des contrôleurs légaux des comptes.

KEYS REIM
Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le n° GP-1600001 en date du
04/04/2016 SAS au capital de 300 000 € - RCS 818 520 611
Siège Social : 11, rue Jean Mermoz, 75008 PARIS

- Conventions dites réglementées : le sens des votes est déterminé après étude des mesures de gestion de conflits d'intérêts mises en place.
- Programme d'émission ou de rachat de titres de capital : le sens des votes est déterminé après étude des modalités de l'opération, des objectifs poursuivis.
- Désignation des contrôleurs légaux des comptes : KEYS REIM émet généralement un vote positif sauf s'il existe des interrogations quant à l'indépendance des contrôleurs.

3. Prévention et détection des conflits d'intérêts

Conformément à son code de déontologie, tout membre de Keys Reim exerçant les droits de vote pour le compte de la Société de Gestion et se trouvant dans une situation de conflit d'intérêts susceptible d'affecter l'exercice des droits de vote se doit de le signaler au RCCI.
Le RCCI se rapproche alors des dirigeants de Keys Reim afin de déterminer les mesures de gestion appropriées qui peuvent aboutir à un non-exercice du droit de vote.

4. Le mode d'exercice des droits de vote

La participation physique à l'assemblée générale est privilégiée. Pour le cas où le membre de Keys Reim ne peut se rendre physiquement à l'Assemblée des actionnaires, il exercera son droit de vote soit par correspondance soit en donnant pouvoir au dirigeant ou à un autre actionnaire en précisant le sens du vote.

KEYS REIM
Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le n° GP-1600001 en date du
04/04/2016 SAS au capital de 300 000 € - RCS 818 520 611
Siège Social : 11, rue Jean Mermoz, 75008 PARIS